

Département du
Bas-Rhin
* * *
Arrondissement de
Saverne
* * *
Nombre des conseillers élus
15

Conseillers en fonction
15

Conseillers présents
10

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Le 14 mai 2018, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 4 mai 2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Andrée VOITURIER.

Présents : Gabrielle ENSMINGER, Philippe GARTISER, Estelle HALTER, Véronique HEIM, Madeleine HEITMANN, Christian HUFSCHEMITT, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, François LUTZ, Andrée VOITURIER.

Excusés : Pascal BAUER, Jean-Marc REINMANN (pouvoir à Andrée VOITURIER).

Absents : Laurent HENRY, Isabelle LAGUNA, Claude SCHMID.

1. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ÉTAT CIVIL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CITY STADE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 05/02/2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet de création d'un city stade ;

MODIFIE le plan de financement comme suit :

Organisme	Part (%)	Montant H.T.
Commune de Stutzheim-Offenheim	23 %	10 670 €
Sénat	7 %	3 200 €
DETR	20 %	9 000 €
CNDS	50 %	22 130 €
TOTAL	100 %	45 000 €

AUTORISE M. le Maire à demander toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre et à signer tous les actes y afférant.

3. TRAVAUX

Eclairage public : il est prévu le remplacement des boules lumineuses situées rue de la Garance et rue des Sarments.

Sol de la salle de la Souffel : les travaux sont prévus entre le 30 juillet et le 13 août.

Skate Parc : la dalle sera coulée en septembre.

Elargissement du chemin de la Souffel et accès à l'école élémentaire : les travaux seront faits en même temps que la dalle du skate parc en septembre.

Local pour l'APE : les travaux seront réalisés lors de la journée citoyenne.

RD 41 : Plusieurs travaux sont prévus le long de la RD 41 :

- Modification de l'îlot situé à l'entrée d'Offenheim en venant de Wiwersheim,
- Réfection de l'enrobé du rond-point à Offenheim,
- Abaissement d'un îlot et suppression de l'autre îlot à l'intersection avec la route de Hurtigheim,
- Réfection de l'enrobé et du passage protégé à Stutzheim vers la rue des Jardins.

Rétrocession de la rue de la Croix des Champs :

VU l'emplacement réservé n°6 inscrit au Plan Local d'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE la rétrocession à la commune des parcelles suivantes :

- Section 357/13, n°42 d'une contenance de 0.89 ares,
- Section 357/13, n°43 d'une contenance de 0.08 ares.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour régulariser l'acte de cession à titre gratuit à venir.

Aménagement de la rue de l'Eglise

Une réunion de concertation avec les riverains de la rue de l'Eglise est prévue le 15 mai 2018 à 20 h, salle de la Souffel, en présence de Mme Hermann du CAUE.

La séance est levée à 22h40.